

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____



DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

Délibération n° **DEL2022_05_7**

Intitulé : **GRATUITE DU SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN VIKIBUS,
MODIFICATION DES CIRCUITS ET DES HORAIRES POUR L'EVENEMENT
"LUMIERE AU FAY"**

Mobilité - - Mobilité

*

L'an deux mille vingt deux, le douze mai, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 6 mai 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 6 mai 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 36 Représentés : 8

Présents :

Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean-Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY, Monsieur Gilles COTTEY, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Monsieur Jean-Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Madame Françoise BLONDEL, Madame Catherine MAILLOT

Absents :

Madame Marie-Claude HERANVAL, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :

Monsieur Claude BELLIN donne pouvoir à Monsieur Gérard CHARASSIER, Madame Françoise DENIAU donne pouvoir à Madame Virginie BLANDIN, Madame Stéphanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Madame Céline DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER,

Monsieur Jean-Marc DOUCET donne pouvoir à Madame Sandrine NORDET, Madame Josiane GILLE donne pouvoir à Monsieur Gilles COTTEY, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT, Madame Catherine DUCHESNE donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, M. Romain LEFEVRE, M. Mick LEROY

Monsieur Eric CARPENTIER est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Eric RENEE soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Après deux années d'interruption pour cause de crise sanitaire, la Ville d'Yvetot organisera de nouveau le 13 juillet 2022 la manifestation municipale "Lumières au Fay" où près de 12 000 visiteurs sont attendus.

A l'occasion des neuf dernières éditions, la Ville d'Yvetot mobilisait son service Vikibus pour valoriser le transport en commun comme mode de déplacement alternatif et les circuits étaient réalisés en tenant compte de parkings relais. Environ 8 % des visiteurs de "Lumières au fay" s'y sont rendus en Vikibus en 2019. Il convient de noter que l'usage des Vikibus était gratuit à titre exceptionnel à cette occasion.

Yvetot Normandie exerçant désormais la compétence mobilité (depuis le 1er juillet 2021), nous sommes sollicités par la Ville d'Yvetot pour reconduire ce dispositif exceptionnel dans le cadre d'un partenariat.

Cette grande manifestation culturelle et festive présentera des animations assurées par des associations du territoire à l'attention des familles (atelier d'escrime sportive, stand d'initiation au tir à l'arc, promenades à poneys pour les enfants, un stand maquillage, etc ...), des animations musicales, une nouvelle projection d'un mapping-vidéo sur la façade du Corps de Logis du Manoir puis un feu d'artifice en clôture.

L'entrée reste gratuite pour le public ainsi que la quasi-totalité des animations. Si le coût de la manifestation est pris en charge par la Ville d'Yvetot, il est proposé à la Communauté de Communes de s'associer à cette manifestation culturelle dans le cadre de sa compétence mobilité.

Cette manifestation est aussi l'occasion de proposer la découverte gratuite des Vikibus aux habitants de nos communes du territoire et de découvrir les avantages d'un transport en commun alternatif à partir de parkings relais notamment pour se rendre à la manifestation « Lumières au Fay ». Concrètement, les Vikibus en circuits classiques termineront leurs services vers 16h00 pour basculer sur les circuits spéciaux Lumières aux Fay à partir de 16h15. Ceci permettra de réduire les temps de trajets, notamment entre les parkings relais sur la Ville d'Yvetot et le site du Manoir au Fay.

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

C'est pourquoi sont proposées les modifications suivantes du mercredi 13 au jeudi 14 juillet 2022 :

- Le service Vikibus sera étendu dans ses horaires le mercredi 13 juillet 2022, finissant habituellement à 19h15 il pourra fonctionner jusqu'à 02h30 maximum le jeudi 14 juillet 2022 au matin, en fonction des besoins.
- le service Vikibus sera adapté pour les besoins de la manifestation dans l'après-midi à partir de 16h15. Les quatre circuits spécifiques mis en place à l'occasion des neuf dernières éditions seront repris, car ils sont désormais bien connus des habitants.
- la gratuité sera effective sur le réseau Vikibus sur toute la durée des circuits spécifiques à la manifestation (16h15-2h30).

Au coût de cette conduite événementielle, de l'ordre de 40 heures à 38 € HT soit 1520 € HT, il faudra ajouter le coût du carburant qui est estimé sur la base de 200 km maximum par véhicule à 75 € par véhicule soit 300 € au total. Ce coût sera imputé sur le budget annexe Transport de la Communauté de Communes Yvetot Normandie.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire portant transfert de la compétence mobilité à l'intercommunalité en date du 26 janvier 2021,

vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2021 portant prise de compétence d'organisation de la mobilité par la Communauté de Communes Yvetot Normandie à compter du 1^{er} juillet 2021,

Vu la demande de la ville d'Yvetot en date du 2 mai 2022, proposant d'associer la Communauté de Communes à la manifestation Lumières au Fay qui se déroulera les 13 et 14 juillet 2022,

Vu le projet de circuits spécifiques joint en annexe à la présente délibération,

Considérant le rapport présenté,

considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 03/05/2022

Article 1er – D'autoriser la modification des circuits Vikibus à partir de 16h15 le mercredi 13 juillet 2022 et étendre le fonctionnement du réseau Vikibus jusqu'au jeudi 14 juillet 2022 à 02h30 du matin maximum en fonction des besoins.

Article 2 – D'instaurer la gratuité sur l'ensemble du réseau de transport Vikibus du mercredi 13 juillet 2022 à compter de 16h15 au jeudi 14 juillet 2022 02h30 maximum.

Article 3 – De prendre acte que la recette du réseau sera nulle du mercredi 13 juillet 2022 à 16h15 au jeudi 14 juillet 2022 à 02h30 du matin.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER

